







|           |        |    |
|-----------|--------|----|
| 5 crédits | 30.0 h | Q2 |
|-----------|--------|----|

|   |  |
|---|--|
| Enseignants                                 | Coppens Philippe ;   |
| Langue d'enseignement                       | Français   |
| Lieu du cours                               | Louvain-la-Neuve   |
| Thèmes abordés                              | À travers l'analyse des principaux courants philosophiques contemporains, le cours a pour objet de retracer le concept de droit qui s'en dégage. Une attention particulière sera portée aux approches pragmatistes et à leur confrontation à la tradition kantienne, telle qu'elle a pu être réinterprétée par l'idéalisme allemand. On veillera à illustrer ces approches philosophiques de la théorie de la norme et à les mettre en perspective en montrant la pertinence dans certains débats récents de sciences sociales.  |
| Acquis d'apprentissage                      | <p>Le cours poursuit deux objectifs. Tout d'abord, il vise à reconstruire les principaux débats philosophiques contemporains relatifs au droit et à en reconstruire la dynamique interne. L'accent sera essentiellement mis sur les divers arguments philosophiques qui expliquent cette dynamique interne et permettent de différencier les divers auteurs analysés. Il s'agit ici d'amener l'étudiant à apprendre à construire une argumentation philosophique dans le domaine de la théorie de la norme. Ensuite, le cours s'attachera à montrer comment cette démarche philosophique permet aussi d'évaluer certaines orientations récentes de la pensée juridique ou politique au regard de questions suscitées par l'évolution sociale. Il s'agit ici d'amener l'étudiant à apprendre à construire l'arrière-plan plus épistémologique de positions scientifiques adoptées dans le domaine des sciences sociales. Ce cours fait partie d'une option cohérente de trois cours. Les titulaires des cours de l'option forment une équipe d'enseignement : ils se concertent sur les contenus et méthodes de chaque cours afin d'en assurer la complémentarité. Le cours s'appuie sur des méthodes pédagogiques participatives (apprentissage par projets ou par problèmes, commentaires de jurisprudences ou de doctrines, débats avec des invités, études de terrain ) permettant à l'étudiant de développer en toute autonomie un regard critique, prospectif et inventif. L'étudiant est encouragé à participer au cours et à s'impliquer dans l'apprentissage, lequel a une dimension tout à la fois individuelle et collective. Dans cette perspective, les enseignants des différentes options se concertent au sein de la Faculté au sujet des dispositifs pédagogiques mis en œuvre.</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p> |
| Modes d'évaluation des acquis des étudiants | L'examen est écrit   |
| Méthodes d'enseignement                     | <p>La méthode d'enseignement n'est pas monolithique. Mais elle tente toujours de susciter des interactions entre les étudiants bien qu'une partie du cours soit davantage conçue sous une forme magistrale.</p> <p>Les étudiants liront à l'avance les documents disponibles en ligne. En les lisant, chaque étudiant tentera d'apporter une solution à deux ou trois questions qui lui sont posées à l'avance et qui seront reprises et analysées au cours suivant.</p>   |
| Contenu                                     | <p>Deux questions fondamentales traversent l'histoire de la philosophie du droit. La première: qu'appelle-t-on une norme pratique, c'est-à-dire une norme destinée à guider l'action? Et la seconde: que signifie appliquer une norme pratique dans un contexte donné?</p> <p>La première question peut à la fois recouvrir des problèmes épistémologiques (les rapports entre normes pratiques et normes physiques, entre normes et raisons d'agir, entre libre arbitre et déterminisme) et des problèmes relatifs aux critères d'existence d'une norme juridique (la tension qui peut naître entre la validité formelle d'une norme et sa légitimité).</p> <p>Le cours essaie de montrer qu'il est souvent difficile de séparer les discours relatifs à la justification de l'existence d'une norme des discours d'interprétation qui président à l'application d'une norme.</p> <p>On analysera toutes ces questions essentiellement à partir de textes de différents auteurs du XXème siècle: Kelsen, Hart, Dworkin, Putnam et une attention particulière sera donnée aux travaux de Wittgenstein.</p>   |
| Ressources en ligne                         | <p>Sont disponibles en ligne:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le syllabus avec les notes de cours</li> <li>- Les textes des différents auteurs analysés au cours.</li> </ul>  |

|                              |      |
|------------------------------|------|
| Faculté ou entité en charge: | BUDR |
|------------------------------|------|

| <b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b> |         |         |           |   |
|--|---------|---------|-----------|---|
| Intitulé du programme  | Sigle   | Crédits | Prérequis | Acquis d'apprentissage  |
| Master [120] en droit (horaire décalé)                                   | DRHD2M  | 5       |           |  |
| Master [60] en philosophie   | FILO2M1 | 5       |           |  |
| Master [120] en philosophie  | FILO2M  | 5       |           |  |
| Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (philosophie)          | FILO2A  | 5       |           |  |
| Master [120] en droit  | DROI2M  | 5       |           |  |
| Master [120] en éthique  | ETHI2M  | 5       |           |  |